

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 2 (1894)
Heft: 6

Artikel: De Rochechouart à Fribourg
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-4344>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

industriel important, le village de Ste-Croix a dès longtemps cherché à améliorer les voies de communication qui l'unissent d'une part au reste du pays, et de l'autre au canton de Neuchâtel. D'excellentes routes avaient été construites dans ce but au milieu du siècle, et les services postaux avaient été multipliés, mais Ste-Croix ambitionnait mieux encore : le vœu unanime de sa population vient, comme par enchantement, de se réaliser. Comprenant alors, comme le Bourgeois gentilhomme de Molière, que « sans la science, la vie est presque une image de la mort », la commune de Ste-Croix vient d'ériger un superbe monument où les générations futures apprendront non seulement à lire, à écrire et à compter, mais encore à aimer leur patrie toujours davantage, à travailler, et s'il le faut à se sacrifier pour elle.

Que dirait notre régent-chroniqueur des Granges s'il revenait en ce monde ? Lui qui regrettait si amèrement la domination paternelle de Leurs Hauts et Magnifiques Seigneurs de Berne, ne pourrait s'empêcher de reconnaître que l'indépendance a du bon, et qu'après tout la Révolution fut féconde en résultats heureux pour le pays.

H. JACCARD.

DE ROCHECHOUART A FRIBOURG

Nous avons souvent parlé du sort des émigrés dans le canton de Berne. Leur situation à Fribourg n'était pas non plus fort enviable. On s'en convaincra par la lecture du fragment qui va suivre et qui est emprunté à une communication faite à la Société cantonale d'histoire fribourgeoise par M. François Reichlen, un des membres les plus actifs de cette vaillante société.

Dans son enfance, Louis-Victor-Léon de Rochecouart fut séparé de ses parents par la Terreur et obligé de se réfugier à Fribourg, avec son frère Louis, qui fut tué à Brienne en 1814.

« Nous arrivâmes un soir à Fribourg, où nous retrouvâmes Mesdames de Besse et de Rochecouart, lit-on dans les Mémoires. Venant de France, on nous accabla de questions, auxquelles, en notre jeunesse, il nous était impossible de répondre. Il faut avoir été émigré pour se faire une juste idée du prix qu'attachaient à la moindre nouvelle nos pauvres compatriotes âgés, infirmes, incapables de servir dans l'armée du prince de Condé.

» Nous habitons Fribourg depuis trois mois, nous travaillions chez un prêtre français chargé par nos tantes de notre instruction, lorsqu'un matin on nous annonça une députation de la Commission des émigrés, venant nous signifier l'ordre formel de quitter le canton de Fribourg dans les vingt-quatre heures, sous le singulier prétexte que nous avions apporté de France des papiers suspects et des opinions impies. Ces messieurs ajoutèrent cependant que nous aurions l'autorisation de continuer à résider dans le canton si nous trouvions un citoyen notable qui voulût répondre de nous ; sans cela, ni rémission ni délai. Impossible de discuter avec des gens qui nous chassaient sous un prétexte semblable. Nous commencions à perdre tout espoir, lorsqu'un digne homme, le doyen du Chapitre, curé principal de Fribourg, touché de notre situation, vint nous tirer du cruel embarras dans lequel nous nous trouvions, nous consoler, nous conduire à l'Hôtel-de-Ville et nous servir de caution.

» Il avait entendu parler le matin même, à la sacristie de la collégiale, de l'incroyable décision prise à notre égard. Les expressions nous manquèrent pour témoigner à ce digne ecclésiastique combien nous étions touchés de cet acte de charité vraiment chrétienne.

» M. Allois, président de la Commission des émigrés, homme dur et grossier, dit au vénérable abbé Seydoux : « Doyen, puisque vous voulez bien » servir de caution à ces petits vagabonds, il faut » que vous les preniez chez vous pour surveiller » leurs mœurs. » — « Qu'à cela ne tienne, répondit » ce digne pasteur, je le ferai avec plaisir. »

» Nous sortîmes avec lui. M. Seydoux demanda cinquante louis par an de pension pour nous deux, déclarant que, moyennant ce prix, il se chargeait de toutes nos dépenses, même d'habillement. Dès le même jour, il nous installa chez lui.

» Chaque jour nous découvrions chez notre hôte quelque nouvelle vertu. Etablis depuis deux mois à peine à la cure, nous apprîmes un beau matin le départ de Fribourg de nos tantes et leur rentrée en France, et cela sans nous prévenir, nous laissant sans nouvelles de notre mère et sans ressources pécuniaires. Ma mère leur avait envoyé trente louis lors de notre arrivée ; cette somme se trouvait épuisée. Ce nouvel incident ne fit que redoubler la sollicitude de ce digne pasteur pour nous.

» Je ne parlerai pas de mes succès au Collège de Fribourg ; mon frère pourtant y fit de grands progrès.

» La révolution de Suisse vint augmenter l'embarras de notre situation.

» Ces grands événements décidèrent notre mère

à nous rappeler près d'elle, étant rentrée en France. Elle joignit à sa lettre une traite de 2000 francs, à trois mois, sur une maison de banque de Bâle. Elle n'avait pas calculé que nous vivions, depuis près de deux ans, chez le curé de Fribourg. Le bon doyen se contenta de 1200 francs, nous laissant le reste pour notre voyage.

» Nous restâmes encore une quinzaine de jours, de notre plein gré, auprès de notre vénérable curé. Nous quittions Fribourg, le cœur serré, dans les premiers jours de mai 1798, après un séjour de 27 mois, et nous arrivions en six jours à Paris.

» Après s'être réjouie de nous voir grands et bien portants, ma mère ne put s'empêcher de rire de notre tournure et de notre habillement. Nous avions pour coiffure : le toupet rasé en vergette, puis une énorme queue sans poudre ; pour habillement : une espèce de frac à longues basques, d'une étoffe moitié laine et moitié fil, rayée jaune, vert et blanc, dont la coupe rappelait celle des incroyables de 1793, une veste en soie noire, une culotte courte en drap gris, des bas de fil mouchetés et des souliers avec de grandes boucles de cuivre ; joignant à cet élégant costume un air des plus provinciaux. Aussi, avant de nous laisser voir à personne, notre mère envoya chercher coiffeur et tailleur pour nous faire quitter ces habits d'Auvergnats endimanchés. »

